

CDDH(2025)16
29/10/2025

STEERING COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS
COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS HUMAINS

(CDDH)

**[DRAFT] TERMS OF REFERENCE OF THE DRAFTING GROUP ON THE USE OF
NEW TECHNOLOGIES BY THE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS AND
NEW TENDENCIES IN LITIGATION BEFORE THE EUROPEAN COURT OF HUMAN
RIGHTS (CDDH-TE)**

*[PROJET DE] MANDAT POUR LE GROUPE DE RÉDACTION SUR L'UTILISATION
DES NOUVELLES TECHNOLOGIES PAR LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE
L'HOMME ET LES NOUVELLES TENDANCES EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX
DEVANT LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME (CDDH-TE)*

(Draft) Terms of reference for the CDDH Drafting Group on the use of new technologies by the European Court of Human Rights and new tendencies in litigation before the European Court of Human Rights (CDDH-TE)	(Projet de) Mandat pour le Groupe de rédaction du CDDH sur l'utilisation des nouvelles technologies par la Cour européenne des droits de l'homme et les nouvelles tendances en matière de contentieux devant la Cour européenne des droits de l'homme (CDDH-TE)
The CDDH, further to its terms of reference for 2024-2027, in particular deliverables 13 and 14, gives the following terms of reference to its Drafting Group on the use of new technologies by the European Court of Human Rights and new tendencies in litigation before the European Court of Human Rights (CDDH-TE): • Prepare a report on the use of new technologies by the European Court of Human Rights (deadline: 31/12/2027) • Prepare a report on new tendencies in litigation before the European Court of Human Rights (deadline: 31/12/2027) The provisions of Resolution CM/Res(2021)3 on intergovernmental committees and subordinate bodies, their terms of reference and working methods, shall apply mutatis mutandis to the functioning of this drafting group.	Le CDDH, à la suite de son mandat pour 2024-2027, notamment les livrables 13 and 14, donne le mandat suivant à son Groupe de rédaction sur l'utilisation des nouvelles technologies par la Cour européenne des droits de l'homme et les nouvelles tendances en matière de contentieux devant la Cour européenne des droits de l'homme (CDDH-TE) : • Préparer un rapport sur l'utilisation des nouvelles technologies par la Cour européenne des droits de l'homme (délai : 31/12/2027) • Préparer un rapport sur les nouvelles tendances en matière de contentieux devant la Cour européenne des droits de l'homme (délai : 31/12/2027) Les dispositions de la Résolution CM/Res(2021)13 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail s'appliquent mutatis mutandis au fonctionnement de ce groupe de rédaction.